

## CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

N°	12
----	----

			FAIT SPORTIF 🔼	Fait technique $\square$		
Intitulé de l'épreuve :			- <del>y</del>			
LIEU DE L'ÉPREUVE : CARPENTRAS (FR	ANCE)					
Date de l'épreuve : <u>05-06/04/2025</u>						
FAIT SURVENU PENDANT : MANCHE QU	ALIF 1					
Dont le départ à eu lieu à (heure/minute	s): 05/04/2025 - 16:57					
LE PILOTE N° : 523 Nom : MERESSE Prénom :			M : Ethan			
Catégorie : MINI 60 N° de li	CENCE : MINI 60/523					
Nature de l'Infraction constatée : 5 secondes de pénalité pour position inc	correcte du carénage AV ART	<sup>-</sup> 77 - 77 bis				
Nom et fonction de la personne ayant constaté l'infraction :						
Décision du collège des commissaires spor 5 secondes de pénalité pour position		e AV ART 77 - 77	7 bis			
Décision communiquée au pilote/concurrent :  MERESSE Ethan - MERESSE Laurent						
Date :						
Membres du collège des Commissaires Sportifs						
Président du collège  Nom/Prénom : GASPERINI (FRA)  N° Licence : N° Licence : Signature :  Signature : Signature :		No	N° LICENCE :			
Signature: Signature: Signature:						
Signatures						
Pilote C	Concurrent *	Tuteur	50 CCCC 2000 CCCC	d'affichage re/minutes)		

Diffusion (1 exemplaire): Commission Sportive, Affichage, chronomètrage

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

<sup>\*</sup> Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).